



## Editorial

### Cinq ans déjà

S'engager dans la mise en œuvre d'un contrat de rivière n'est pas un acte anodin. Il signifie que l'ensemble des partenaires concernés privés ou publics s'est préalablement concerté; qu'ils ont ensemble identifié les problèmes et qu'ils se sont accordés à reconnaître que seule une action coordonnée, groupée et volontaire pouvait résoudre les problèmes que les populations rencontraient sur la rivière.

Cette démarche sous-tend une réflexion mature et des positions responsables. En matière de gestion de l'eau il faut, pour réussir, bénéficier tout à la fois d'une police de l'eau efficace, de financements suffisants et de maîtres d'ouvrage motivés pour engager des actions dont ils ont la responsabilité que ce soit pour la construction d'une station d'épuration, pour la mise en place de mesures agri-environnementales ou tout simplement pour le respect des règles communes.

C'est dans cet esprit que nous avons engagé le contrat de rivière Cère il y a maintenant cinq ans. À l'heure du bilan, nous observons que nombre d'actions sont engagées de façon dynamique. Une bonne partie des seuils qui menaçaient de s'effondrer sont aujourd'hui restaurés et que des stations d'épuration se sont construites. Mais nous constatons également qu'en matière d'entretien des rivières peu d'actions ont à ce jour été engagées faute peut-être de motivations, ou tout simplement de financements suffisants.

En matière de qualité des eaux, force est de constater que les bilans ne sont pas au mieux et que sur la majorité des cours d'eau du bassin versant, le but que nous nous étions fixé n'est pas encore atteint. Ainsi, la retenue hydroélectrique de Saint-Étienne-Cantalès a montré par les fortes chaleurs du dernier été des développements d'algues très importants signes d'une eutrophisation inquiétante qui persiste voire se développe.

Il nous reste donc sur la partie amont de la Cère du travail à faire sur l'amélioration de la qualité des eaux comme sur la gestion des milieux.

Un pas en avant significatif a néanmoins été fait. Dans le bassin de la Cère, le contrat de rivière est aujourd'hui connu, apprécié et le comité souhaite profiter de cette dynamique pour engager de façon pérenne les populations des bassins dans cette reconquête qualitative d'un cours d'eau qualifié ne l'oublions pas de "plus bel affluent de la rivière Dordogne".

### Trois ans pour parfaire la réussite.

C'est pourquoi, le comité a proposé de prolonger d'une durée de trois ans le contrat de rivière dans sa partie amont. Cette prolongation permettra de plus de faire aboutir ensemble les actions prévues sur l'amont et les actions engagées sur l'aval de la Cère qui rappelés-le ne sont lancées que depuis deux ans. N'oublions pas que la basse Cère est fréquentée par plusieurs espèces de poissons migrateurs prestigieuses comme le saumon ou la lamproie marine. Ces poissons contribuent à la réputation de notre rivière mais ils doivent bénéficier de toute notre attention car, sur leurs zones de reproduction situées à l'aval du barrage de Brugales, nous devons garantir les débits nécessaires et maintenir ou restaurer une qualité d'eau compatible avec leurs grandes exigences. Cette deuxième phase du contrat est une chance de finaliser les actions les plus fortes, et d'affirmer clairement notre attachement à ce bassin versant riche de la diversité, de ses cours d'eau, de la qualité de ses sites et de l'attachement de ses populations à leur rivière. Voilà en tout cas le pari porté par le Comité de rivière Cère.



**Louis Jacques LIANDIER**

Président du Comité de Rivière

Vice-Président du Conseil Général du Cantal



- **La lutte contre l'eutrophisation de Saint-Étienne-Cantalès**
- **Les actions phares de la prolongation du contrat de rivière (partie cantalienne)**
- **La Cère : une rivière à migrateurs**
- **Le SPANC : service public d'assainissement non collectif**
- **L'espèce du jour : la moule perlière (Margaritifera margaritifera)**
- **Sous l'aile du dragon**
- **Dis moi comment tu t'appelles, je te dirai qui tu es !**

### L'objectif prioritaire du contrat : la lutte contre l'eutrophisation de Saint-Etienne-Cantalès

Eutrophe veut dire "riche" c'est bien là toute l'ambiguïté de ce mot souvent assimilé à pollution. L'eutrophisation est en effet un enrichissement anormal des eaux de la retenue en éléments fertilisants c'est-à-dire les nitrates et les phosphates. Cet enrichissement se traduit par le développement d'algues d'autant plus important que la chaleur est élevée et l'ensoleillement actif. Cette prolifération peut se traduire par une baisse de la transparence de l'eau, la rendant peu attractive, mais également par la présence éventuelle d'algues toxiques pouvant rendre l'eau incompatible avec la baignade ou l'alimentation en eau potable. Par ailleurs, ces algues consomment de l'oxygène et rendent le milieu peu accueillant pour les poissons.

Brice Lalonde en 1988 disait de lui : "les phosphates ne sont pas toxiques comme les cyanures, c'est plutôt du foie gras".

Ce développement de la végétation est plus particulièrement favorisé par la présence de phosphore dans l'eau. C'est lui qui va permettre la prolifération des végétaux.

Si l'on veut lutter contre ce phénomène, il est donc essentiel de limiter les apports en phosphore dans la retenue de Saint-Etienne-Cantalès. Il s'agit d'un impératif d'autant plus important que le phosphore s'accumule et se stocke dans les sédiments de la retenue constituant par là même une véritable bombe à retardement. Autant dire que le problème est sérieux et mérite d'être traité.



Retenue de St-Etienne-Cantalès

#### Mais d'où vient ce phosphore ?

Une étude réalisée en 1990 par le CETE de Clermont-Ferrand met en avant les rejets des communes situées en amont de la retenue ; les apports issus de plusieurs industries et les rejets directs ou indirects des activités agricoles.

Depuis 10 ans, des investissements ont été réalisés en matière d'assainissement urbain. Mais il reste beaucoup d'actions à engager. Il faudra notamment mettre en place sur les stations d'épuration des unités de déphosphatation qui seules permettront d'extraire de l'eau les quantités de phosphore nécessaires. L'industrie devra également investir de façon significative car c'est elle qui aujourd'hui, sur le bassin de la Cère est à l'origine des apports les plus importants.

Ainsi donc si nous voulons redonner à la retenue de Saint-Etienne-Cantalès une qualité d'eau régulière, compatible avec la baignade, l'alimentation en eau potable, les loisirs nautiques et avec la reproduction des poissons migrateurs présents en aval, des efforts techniques mais surtout financiers devront être réalisés. Nous devons réduire les apports d'au moins 50% et le régime doit être strict : ne pas utiliser le phosphore là où il n'est pas indispensable (produits lessiviels domestiques et industriels), l'utiliser parcimonieusement là où il est indispensable (fertilisation agricole), déphosphater les effluents, recycler ce qui est recyclable et immobiliser l'excédent.

"L'obésité, la crise de foie phosphorée" de la retenue n'ont, à ce jour, pu être évitées. La qualité des eaux de la retenue ne pourra être reconquise que si les apports en phosphore de toutes natures sont suffisamment réduits.

### Les actions phares de la prolongation du contrat de rivière Cère, dans sa partie cantalienne (2004-2006)

La lutte contre la pollution des cours d'eau et plus particulièrement contre l'eutrophisation de la retenue de Saint-Etienne-Cantalès reste le principal enjeu du contrat de rivière Cère. Parallèlement aux différents travaux d'assainissement mis en œuvre par les communes et les industriels du bassin versant, une étude sur la qualité des eaux de la retenue et de ses affluents sera réalisée.

La restauration des seuils prioritaires se poursuivra durant les trois prochaines années en veillant à la prise en compte de l'enjeu piscicole.

L'étude réalisée sur les espaces remarquables sur la Cère aval va être étendue à la partie cantalienne du bassin versant. A partir d'un inventaire, il s'agira d'élaborer un plan de gestion des principales zones humides et d'intérêt écologiques. Les résultats de cette étude seront présentés dans une exposition itinérante.

Des actions seront mises en place pour lutter contre l'ensablement du ruisseau le Pontal et contribuer à la diversification des habitats pour la faune aquatique.

Enfin, différentes actions sont proposées pour la mise en valeur touristique du bassin de la Cère. Elles comprennent la réalisation de plaquettes touristiques présentant les principaux sites liés à la rivière et ses usages, des travaux d'aménagement et de valorisation du GR 652 (gorges de la Cère) et la mise en place de points d'information sur l'activité pêche et la faune aquatique.

Le Comité de rivière Cère s'est réuni le 13 janvier 2004 à Aurillac. Il a entériné à l'unanimité le projet de prolongation du Contrat. La Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac a intégré à cette occasion le Bureau du Comité de rivière.

### La Cère : une rivière à migrateurs

Qui aurait cru, il y a quelques années encore, que la Cère retrouverait comme par le passé une population de poissons migrateurs. Depuis la construction des passes à poissons sur la basse Dordogne, nous observons le retour sur la basse Cère, de saumons, de truites de mer, d'aloses et de lamproies. Le ruisseau d'Orgues est aujourd'hui identifié comme une frayère importante pour la reproduction de la lamproie marine. Des frayères à saumons ont été retrouvées au niveau des îles de Bretenoux, mais hélas le saumon qui se reproduit dans les courants subit dans cette zone, les effets négatifs des marnages, ces variations de niveau liées à l'exploitation hydroélectrique des barrages. Des négociations sont en cours avec Electricité de France pour limiter ces effets négatifs.



Lamproie marine



Sous l'aile  
du dragon



**Ca s'arrose !** Pour fêter l'adoption par le Comité de rivière du dossier de prolongation, la Cère et la Jordanne ont pris l'initiative d'une petite crue. Ce débordement "de joie" nous rappelle que le thème inondation mérite d'être pris en compte dans le Contrat de rivière.

**Ecrevisses à pattes blanches : trop tard ?** Le comité de rivière Cère faisant le triste constat de l'invasion totale du territoire par des écrevisses invasives, les écrevisses américaines, considère certainement à juste titre qu'il est illusoire de vouloir aujourd'hui restaurer les populations autochtones d'écrevisses à pattes blanches. Il n'est donc plus nécessaire de montrer pattes blanches sur la Cère.

**Un guide de survie pour traverser les gorges de la Cère ?** Le 25 décembre dernier, le train Brive Aurillac a déraillé au niveau de Laval de Cère en percutant un troupeau de vaches dans les gorges de la Cère. Les passagers, tous sains et saufs, ont du continuer leur chemin à pied ou bien attendre les secours au milieu des gorges encaissées. On peut certainement rêver mieux comme ballade touristique mais à tout hasard peut être serait-il utile de produire un guide pour survivre dans ce territoire sauvage. Les études écologiques engagées par EPIDOR sur les végétaux et animaux de ce secteur seraient utilement complétées par une information sur la richesse nutritive et les aspects culinaires de ces espèces !!!

**Un peu de poésie dans ce monde de brutes !** Le Coulobre est très intéressé par l'initiative de l'association "la vallée des poètes". Les communes de la vallée de l'Authre se sont réunies autour d'un projet culturel et politique commun. Au programme des activités concours de poésie, initiation, animation culturelle ; et ce autour de l'entité géographique du cours d'eau. Le comité de rivière ne pouvait manquer de saluer cette initiative qui montre, si besoin était, la complémentarité évidente entre environnement et culture. Renseignements à la mairie de Marmanhac au 04.71.47.30.43.

"Si tu es poète, que ton ambition ne soit pas de briller, mais de chanter le coin où tu vis.  
Et un soir, le roi viendra incognito,  
parce qu'il s'ennuie".  
Félix Leclerc

**On déblaie le Lioran attention à ne pas remblayer la Cère !** Les gravats issus des excavations pour le percement du Tunnel du Lioran doivent être déchargés. Des aires de dépôts sont à l'étude et pourraient concerner la vallée de la Cère. Devant l'importance des déblais, le Coulobre se demande s'il ne serait pas opportun de déplacer la source. Il demande aux loutres fréquentant le secteur de rester vigilantes sur le sujet.



## Le SPANC : service public d'assainissement non collectif

L'assainissement individuel est un élément essentiel des stratégies d'assainissement urbain. Mais la gestion de cet assainissement demande beaucoup de rigueur, une surveillance régulière et des conseils adaptés. Cette gestion des assainissements non collectifs est aujourd'hui une responsabilité communale. Grâce à sa mise en place les particuliers bénéficieront d'un accompagnement technique qui leur permettra d'optimiser leur dispositif d'assainissement et qui garantira à la collectivité le bon fonctionnement des dispositifs individuels.

Chaque commune ou groupement de communes doit aujourd'hui mettre en place ces services et la loi prévoit une date limite fixée au 31 décembre 2004.

Une cassette vidéo présentant la démarche est disponible sur demande auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

## Une faune et une flore exceptionnelles

Sur le bassin de la Cère vivent une faune et une flore exceptionnelles. Dans chaque numéro nous présenterons une de ces espèces.

### La moule perlière (*Margaritifera margaritifera*)

Cette moule d'eau douce de 8 à 10 cm de long, à coquille épaisse, à charnière très grosse et dentelée, est rare et vit principalement dans les ruisseaux bien oxygénés des massifs montagneux. On la trouve sur la haute Cère dans les ruisseaux de l'Escalmel et de la Ressègue.

Les études ont montré que cette zone abritait 5% des populations françaises avec une forte densité de 4500 moules recensées sur 6 km de ruisseau.

Ce mollusque, pour se nourrir, laisse pénétrer l'eau entre ses valves ouvertes et il filtre environ 60l d'eau par jour. Il en extrait matière organique et êtres microscopiques (phytoplancton) dont il se nourrit.

Pour se déplacer et coloniser les cours d'eau, pas de problème, les petites larves du bivalve font de l'auto stop. Elles s'accrochent au ventre, aux branchies des poissons pour voguer vers d'autres lieux. Certains individus (1% environ) produisent une perle, cadeau spontané d'une étrange créature. La formation de cette perle provient d'une sécrétion du manteau de la moule, émise en présence d'un corps étranger introduit dans l'organisme accidentellement (grain de sable par exemple). On pratiquait autrefois le commerce de ces perles. NDLR : Peut être un nouveau moyen pour financer les actions du contrat de rivière ?



Dessin  
Jeane Montano-Meunier

Photo  
[www.loisir-peche.com](http://www.loisir-peche.com)



**Contribution modeste du contrat de rivière à l'enseignement des mathématiques :** calcul proposé aux élèves du bassin

Question 1 : Si une moule filtre, donc épure, 60l d'eau par jour, sachant que le débit de la Cère est d'environ 1,5 m<sup>3</sup>/s l'été, combien de moule faudra t il pour garantir une bonne qualité d'eau à Vic-sur-Cère ?

Question 2 : Sachant que le ruisseau de la Ressègue abrite 4500 moules sur 6 km de long, sachant que l'eau du ruisseau est considérée comme propre, sachant qu'une moule doit filtrer 60l d'eau par jour pour se nourrir, quel est le débit minimum du cours d'eau en été ?



## Le bassin de la Cère



### QUELQUES CHIFFRES

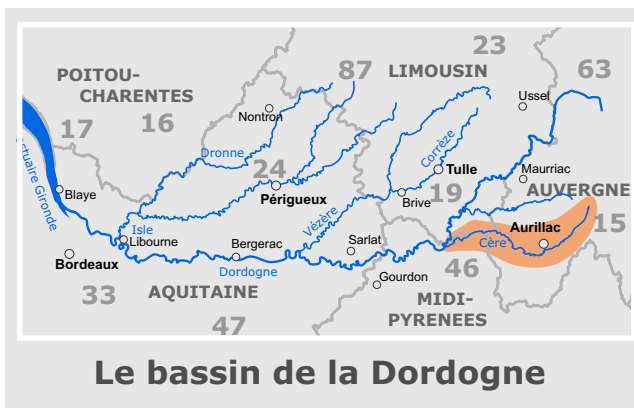
- Superficie :** 1 054 km<sup>2</sup>
- Population :** 70 000 habitants
- Nombre de communes :** 66 (14 cantons)
- Départements :** Cantal, Corrèze et Lot
- Régions :** Auvergne, Limousin et Midi-Pyrénées.
- Production hydroélectrique :** 528 millions de Kwh par an

### Dis moi comment tu t'appelles, je te dirai qui tu es !

De quels jolis noms nos anciens ont désigné les cours d'eau du bassin ! Mais quelles sont les significations de ces appellations plus ou moins contrôlées. Les membres du comité, qui ne demandent qu'à s'instruire, font appel aux savoirs locaux.

Envoyez-nous vos interprétations sur l'origine des noms ci-après, elles seront publiées :

Une première sélection : L'Anissou , le Bournabel, le Cabrespine, le Couffins, l'Escaumels, le Fonfreide, le Fonrouge, le Giou, le Go, le Gouteronde, la Jordanne, le Labouissonade, le Lalaurie, le Mamou, le Monreysse, le Negreval, l'Orgues, le Pontal, le Reilhaguet, le Riou Sec, le Roquecourbine, le Roquetraucade, le Soubacle, le Saguissouze, le Veyrières, le Violon.



Le bassin de la Dordogne

**EPIDOR** - Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne  
BP 22, 15 200 MAURIAc  
04.71.68.01.94  
epidor.hd@eptb-dordogne.fr

Animatrice du contrat de rivière :  
**Alice RENAUX**  
a.renaux@eptb-dordogne.fr

Toute l'information concernant EPIDOR sur le [www.eptb-dordogne.fr](http://www.eptb-dordogne.fr)



EPIDOR est un établissement public qui regroupe les six départements traversés par la Dordogne (63, 15, 19, 46, 24, 33). Son but : favoriser un développement coordonné et durable du bassin de la Dordogne.

L'établissement est administré par les conseillers généraux membres et il est aujourd'hui présidé par Bernard Cazeau, Sénateur de la Dordogne et Président du Conseil Général de la Dordogne. Il regroupe des spécialistes de la gestion de l'eau.

Il a reçu le mandat de favoriser la concertation, de renforcer les partenariats et d'offrir un service de conseil et d'accompagnement technique et scientifique ouvert à tous.

